

Forum «Sécurité intérieure»: Voici ce que les intervenant/-es argumentent →

## Où en est la numérisation dans le travail de la police?

Cette année, le Forum «Sécurité intérieure» est consacré à la numérisation dans le travail de la police. Mais la numérisation apporte-t-elle vraiment une valeur ajoutée à notre sécurité? La FSFP a pu attirer cinq conférenciers issus du monde policier et experts en technologies de pointe. Ils présentent ici brièvement leur point de vue sur le thème de cette année.

Texte: Alexia Hungerbühler; photos: mad



**Akif Ekin**  
Fondateur Ekin SA.

«Les travaux de routine représentent une part de plus en plus grande du temps de travail de la police. Temps qui fait défaut pour le véritable travail de prévention, de sécurité et d'ordre. On attend de la police, lors d'infractions, de délits ou de crimes, qu'elle détecte des liens avec des faits similaires habituels et, en même temps, qu'elle échange des informations avec des collègues. Dans un monde entièrement numérique et toujours plus rapide, cela conduit à des heures supplémentaires inutiles, des erreurs et, au final, à une surcharge de travail et de la frustration pour les employés. Avec la numérisation, le travail quotidien doit être sensiblement allégé. L'enregistrement des infractions doit être soutenu par le numérique aujourd'hui. Ces informations doivent être accessibles à tout moment aux policiers, de façon mobile et quel que soit l'endroit. C'est le seul moyen d'échanger des informations rapidement et de manière fiable. Des quantités de données de plus en plus grandes sont évaluées lors des enquêtes judiciaires. La criminalité continue de se développer rapidement, notamment au niveau numérique, le nombre de vols et d'escroqueries sur Internet s'amplifie. Seuls des outils numériques permettent des analyses fiables et des prévisions claires pour lutter efficacement contre la criminalité et prévenir les accidents. Cela doit s'effectuer dans le cadre de la protection des données dans le respect de la sphère privée. Souvent, Instagram et Facebook disposent de bien plus de renseignements que ce que l'État a le droit de collecter et d'utiliser.»



**Holger Gadorosi**  
Directeur général du programme Police 20/20.

«Les polices de tous les pays européens sont confrontées à des défis croissants, tout particulièrement en raison de divers facteurs de crises et de l'évolution des formes de criminalité. Il est important d'aborder ces problèmes de manière appropriée. Afin de lutter efficacement contre la criminalité dans un environnement de plus en plus numérisé, l'architecture de l'information policière doit satisfaire aux exigences du travail moderne: des applications mobiles parfaitement conçues et utilisables, une conception efficace des processus ainsi que des échanges d'informations constants, rapides et très proches de l'actualité entre les différents corps de police nationaux et internationaux.

C'est dans ce contexte précisément que le programme Police 20/20 a été institué en Allemagne. Il s'agit là d'un programme fédéral, pour lequel toutes les polices de l'État fédéral et des Länder vont édifier un système d'information commun, ultramoderne et unifié. Ce programme poursuit trois objectifs stratégiques: l'amélioration de la disponibilité des informations policières, l'augmentation de la rentabilité et le renforcement de la protection des données par le recours à des techniques appropriées. Le concept de Police 20/20 remonte à l'Agenda de Saarbrücken (2016), dans lequel les ministres de l'intérieur de l'État fédéral et des Länder affirmaient que l'architecture d'information de la police allemande est essentielle pour la sécurité inté-

Sponsors d'or:



Sponsor d'argent:



rieure de la nation. Afin de réaliser ces objectifs, plus de 30 projets sont en cours de développement parallèle aujourd'hui déjà dans l'ensemble de la République fédérale d'Allemagne.»



**Dr. Alexander Mertes**  
Chef d'unité spécialisée pour Public Performance Management & Digital Transformation, ZHAW.

«La transformation numérique s'accélère en Suisse, en particulier dans le secteur public. En comparaison internationale, la Suisse enregistre dans ce domaine une légère progression (actuellement 29e rang sur 36) selon une analyse sur les e-gouvernements dans l'UE en 2020. La Suisse doit encore progresser dans le secteur des services dits de base, notamment en ce qui concerne l'introduction d'un système d'identité électronique, les sources authentiques (par exemple les formulaires pré-remplis) et dans le domaine de la transparence. La gestion de l'administration publique est elle aussi influencée par la numérisation. Il y a 20 ans, on parlait de «New Public Management», alors qu'aujourd'hui, la science et la pratique se concentrent sur une administration intelligente et agile. En plus des objectifs classiques d'augmentation des performances et de l'efficacité, l'orientation vers le client revêt désormais une importance fondamentale dans les services publics.

Le travail de la police est lui aussi influencé par la numérisation. Les études de ces dix dernières années révèlent l'influence des nouvelles technologies sur la gestion, la culture et le comportement des policiers en service.»



**Dr. Dominika Blonski**  
Préposée à la Protection des données du Canton de Zurich.

«Quel est le rapport entre la numérisation et la protection des données? Et pourquoi faut-il inclure le thème de la protection des données et, éventuellement, des autorités de protection des données dans des projets de numérisation? La protection des données, en tant que droit fondamental, est un pilier essentiel de la démocratie. Car ce droit fondamental permet une formation et une expression d'opinion libres et protège de la manipulation. Si ce droit fondamental n'est pas garanti, la population perd la confiance qu'elle a vis-à-vis des activités des institutions étatiques. C'est pourquoi, la protection des données doit précisément être intégrée aussi dans des projets de numérisation du domaine de la sécurité – afin que soit assurée une numérisation solide, fiable et tournée vers l'avenir. Les lois sur la protection des données précisent les conditions-cadres et principes nécessaires et fixent des instruments appropriés aussi bien pour les personnes traitant des données que les autorités de protection des données, tels que l'analyse d'impact relative à la protection des données et le contrôle préalable suivant par le ou les chargés de la protection des données. Ainsi sont pris en compte des aspects juridiques comme des aspects techniques et organisationnels. Nous pouvons donc concevoir ensemble un avenir numérique qui apporte une valeur ajoutée pour la sécurité.»



**Pascal Luethi**  
Commandant de la police neuchâteloise.

«La numérisation dans le travail de police représente-t-elle une valeur ajoutée pour la sécurité? Pourquoi se poser la question puisque cette numérisation est en route depuis plus de 25 ans et qu'elle nous transforme nolens volens comme elle transforme l'économie, les rapports sociaux, les modi operandi criminels ainsi les opérations militaires?»

Nos postes de police sont aujourd'hui des centres de calcul hyper-connectés, nos véhicules sont des senseurs géolocalisés et des bureaux mobiles connectés et nos agents de terrain sont on line avec nos banques de données et nos organes de conduite. Nos budgets et nos personnels consacrés au développement et à la maintenance de nos infrastructures et de nos applications numériques sont en constante augmentation. Par conséquent, la complexité de notre système police augmente également et la complexité est souvent l'ennemi de la sécurité! La question n'est donc pas si la numérisation apporte une plus-value sécuritaire, mais comment s'assurer qu'elle en crée malgré la complexité, malgré les coûts et les nouveaux risques. Finalement, la plus-value sécuritaire n'est pas qu'une question d'efficacité du travail de la police, mais relève également de questions plus complexes liées à la crédibilité et à la légitimité de nos actions pour maintenir et développer le haut degré de confiance que nous accordons à la population et les autorités.» ←